

# RÈGLEMENT DU CONCOURS

## « PRIX DU CNC »

### ORGANISÉ DANS LE CADRE DU

*12<sup>ème</sup> Festival International  
de l'Image Sous-Marine  
de Nouvelle-Calédonie  
du 23 au 29 aout 2021*



CERCLE NAUTIQUE CALÉDONIEN

• NOUMÉA YACHT CLUB •

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 : OBJECTIFS</b>	<b>2</b>
<b>ARTICLE 2 : PARTICIPANTS</b>	<b>2</b>
<b>ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 4 : LE JURY</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 5 : PRÉSÉLECTION</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 6 : UTILISATION DES ŒUVRES</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 7 : CRITERES</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 8 : PRIX ATTRIBUÉS</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 9 : RÉCLAMATIONS</b>	<b>4</b>

### ARTICLE 1 : OBJECTIFS

L'association Sub'Image organise le 12<sup>ème</sup> festival Sublimage du 23 au 29 aout 2021. Les représentants du Comité Directeur de l'association forment le Comité d'organisation du festival. Le Comité d'organisation du Festival a en charge la conservation des copies et la garantie du respect des droits de leurs auteurs.

Les principaux objectifs du festival sont :

- faire découvrir au plus grand nombre l'image subaquatique en diffusant les œuvres,
- participer à la sensibilisation du public à la préservation du milieu marin.

A ce titre, L'association Sub'Image et le Cercle Nautique Calédonien se réunissent pour proposer un concours de photographies qui s'adresse à tous les résidents calédoniens.

### ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Les différents concours de ce festival sont ouverts à tous les résidents calédoniens, avec accord parental pour les mineurs. Chaque participant ne peut fournir qu'une seule œuvre.

Les œuvres présentées dans le cadre du concours du Cercle Nautique Calédonien, les années précédentes, ne peuvent plus concourir.

La participation implique l'acceptation de toutes les conditions établies par le présent règlement.

Du fait même de leur participation, les auteurs s'engagent à garantir les organisateurs contre toute action qui pourrait être exercée à leur encontre par des ayants-droits. Les organisateurs ne pourront, en aucune manière, être tenus pour responsables en cas de contestation ou de litige.

Les membres du jury ainsi que leurs parents proches ne peuvent en aucun cas participer aux différents concours.

## ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription et de réception des dossiers (fiche d'inscription + œuvre) a été fixée par le comité d'organisation au **lundi 19 juillet 2021, à 12h**. L'inscription à ce concours nécessite obligatoirement l'utilisation de la fiche d'inscription du festival dûment complétée.

La participation au concours est gratuite.

Toutefois, l'association se réserve le droit de vendre les tirages des photos qui auront été exposés au public au prix de 15 000 F XPF, afin de couvrir une partie des frais d'exposition.

Le dossier d'inscription et l'image seront à envoyer **à partir du mardi 1<sup>er</sup> juin 2021** par le site internet de l'association Sub'limage : [www.festivalsublimage.nc](http://www.festivalsublimage.nc)

## ARTICLE 4 : LE JURY

Le Président du jury, ainsi que ses différents membres sont nommés par le comité d'organisation. Son rôle est de sélectionner les lauréats des différents concours. Les décisions du jury sont sans appel : le jury est souverain.

## ARTICLE 5 : PRÉSÉLECTION

Seules seront présentées au jury les œuvres retenues par le comité d'organisation dont les décisions sont sans appel. Les œuvres ne respectant pas les résolutions détaillées ci-dessous ne seront pas jugées.

Les œuvres dénotant un non-respect de l'environnement de la part de l'auteur, ne seront pas acceptées. Il est d'autre part strictement interdit de présenter des œuvres réalisées par d'autres auteurs. Les œuvres doivent être « tout public ».

Pour être en accord avec ses buts et ses valeurs, Sub'limage souhaite que les photos soumises à la compétition ne soient pas truquées. En cas de doute le jury pourra exiger le fichier d'origine.

## ARTICLE 6 : UTILISATION DES ŒUVRES

Les concurrents autorisent l'utilisation de leurs œuvres par le comité d'organisation pendant la durée complète du Festival (qui inclus désormais la tournée brousse), ainsi que durant l'exposition temporaire au Cercle Nautique Calédonien qui se tiendra après le Festival.

Les concurrents autorisent également la duplication ou la reproduction pour les archives du Festival Sub'limage et du Cercle Nautique Calédonien. Elles seront toujours utilisées avec mention du nom de l'auteur, mais sans donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à rétribution sous quelque forme que ce soit. Ces œuvres pourront par la suite être utilisées pour la promotion du festival sans limite de durée.

Les œuvres pourront enfin être utilisées par le Cercle Nautique Calédonien, pour une durée d'utilisation **de 2 ans maximum**, dans un but commercial (flyer, magazine, fond d'écran dans un hall...) sans que leurs auteurs ne puissent tirer un bénéfice direct de l'utilisation de leurs œuvres (aucune vente d'image ne pourra se faire sans l'accord de son auteur).

## ARTICLE 7 : CRITERES

- a. Les œuvres seront uniquement des images fixes sans incrustation de mention ni cadre.
- b. Elles doivent impérativement avoir été **prises en Nouvelle-Calédonie**.
- c. Chaque photographe peut proposer une seule photo qui doit respecter le thème suivant : **Voilier** (monocoque et multicoque). Sont donc exclus les planches à voile, kite-surf, etc.
- d. Les photographies pourront être soit aériennes, soit prises en mi-air mi-eau.
- e. Le format demandé est du 3:2. A minima, elle sera en 3024x2016 en 200 dpi. Le poids est de 8 MPixels maximum.

Le libellé de l'image doit être de la forme : CNC\_NOM\_PRENOM.jpg

## ARTICLE 8 : PRIX ATTRIBUÉS

Les œuvres seront jugées par le jury selon des critères de qualités technique et artistique. Le jury est libre de décerner les prix ou d'en limiter le nombre et peut, le cas échéant, délivrer une mention spéciale.

**Prix du Cercle Nautique Calédonien : Voile d'or, Voile d'argent, Voile de bronze.**

Le tableau ci-dessous indique en outre, le montant des prix pour chacune des catégories :

Catégorie	1er prix	2ème	3ème
Photographie	30 000 F XPF	20 000 F XPF	10 000 F XPF

Le montant global alloué est ainsi de 60 000 F XPF.

Le comité d'organisation se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si le nombre de participants est inférieur à 5.

Le comité d'organisation publiera le palmarès à la fin du festival sur son site.

## ARTICLE 9 : RÉCLAMATIONS

Le comité d'organisation ne pourra être tenu responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou pour toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient, ou même, si le festival était modifié ou annulé.